

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2021

Étaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER
M. Thibault HEINTZ - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Agnès JEANMICHEL
Mme Nicole DELAVILLE - Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI
Mme Coralie THOUVENOT - M. Pascal FERRARD - Mme Yasmine AKSU
M. Anthony SCHIARATURA

Excusés

M. Patrick ALBERTOLI pouvoir à M. Thibault. HEINTZ
M. Christophe DEMARQUE pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE
Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à Mme Agnès JEANMICHEL

Date de la convocation : 19 mars 2021

- Présentation fiches actions de l'étude de revitalisation du bourg centre

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - SDANC : avis sur demandes d'adhésions
- 2 - Travaux wifi salle des fêtes : remboursement d'une facture
- 3 - Forêt : projet renouvellement forestier - Etat d'assiette 2021
- 4 - Zone d'activités LA BARBELINE : vente d'un local commercial
- 5 - Budget réhabilitation bâtiment : remboursement caution
- 6 - Succession de M. Jacques DELOY
- 7 - Mise en place d'un compte épargne temps
- 8 - Télétravail
- 9 - Convention Centre de Gestion : dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes
- 10 - Vote des taux de fiscalité
- 11 - Budgets : approbations des comptes de gestion
- 12 - Budgets : votes des comptes administratifs
- 13 - Budgets : affectations de résultats

Informations et questions diverses

Madame COLNET présente au Conseil Municipal les fiches actions retenues dans le cadre de la revitalisation du bourg centre de la commune.

Début du conseil : 20 h 40

Monsieur le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

14- Nouvelle campagne de stérilisation des chats haret

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 février 2021 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - SDANC : avis sur demandes d'adhésions (délibération n° 2021.03.26/01)

Monsieur le Maire signale que les collectivités énumérées ci-dessous ont demandé leur adhésion au SDANC :

Pour la compétence "réhabilitation" :

- Communauté de Communes Mirecourt Dompaire ;
- Plombières les Bains ;
- Saint Menge ;
- Vagney ;
- Xonrupt Longemer ;
- La Forge ;
- Le Valtin ;
- Saint Julien ;
- Lerrain ;
- Rehaupal.

Pour la compétence "entretien" :

- Plombières les Bains ;
- Rehaupal ;
- SIA la Bresse Cornimont ;
- Vagney ;
- Xonrupt Longemer ;
- Rupt sur Moselle ;
- Le Valtin ;
- Lerrain.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.

2 – TRAVAUX WIFI – SALLE DES FÊTES : remboursement d'une facture délibération n° 2021.03.26/02)

Monsieur DESVERNES indique que la Wifi à la salle des fêtes est opérationnelle via la connexion du château. Celle-ci était souvent demandée lors des locations.

C'est Thibault HEINTZ, conseiller municipal, qui s'est chargé de l'installation et qui a fourni le matériel nécessaire.

Il y a donc lieu de lui reverser 455 € montant des 3 factures présentées.

C'est par 14 pour et 1 abstention que les conseillers donnent leur accord à ce remboursement et remercie chaleureusement Thibault pour le travail fourni bénévolement.

3 – FORÊT : projet renouvellement forestier - Etat d'assiette 2021 (délibération n° 2021.03.26/03)

Monsieur KONTOR, technicien ONF, nous propose le reboisement des parcelles 12 et 14, pour un montant de 13.500 € correspondant :

- ★ Cartographie précise des zones à replanter ;
- ★ Analyse de sol afin de déterminer les essences les plus appropriées ;
- ★ Choix des essences défini par la commune et lui-même ;
- ★ Devis prévu des travaux nécessaires à la plantation ;
- ★ Commande des plants et plantations dès que possible.

Les recettes escomptées par cette opération (vente des produits des parcelles 12, 14 18, chablis, vente en bloc et sur pied des parcelles 3 et 4) s'élèveraient, suivant son estimation, à 22.500 €.

Après débats, le Conseil, donne à l'unanimité, son accord sur le programme ci-dessus.

4 - Zone d'activités LA BARBELINE : vente d'un local commercial (délibération n° 2021.03.26/04)

La SAS HEUZECO occupe actuellement un local à la Barbeline. Par son courrier du 11 mars, Monsieur HENRY nous indique qu'il souhaite acquérir cette cellule au prix de 37.750,00 € HT.

A l'unanimité, les conseillers, acceptent cette proposition.

5 – BUDGET RÉHABILITATION BÂTIMENT : remboursement caution (délibération n° 2021.03.26/05)

Suite à la vente du local sur le site de la Barbeline à la Sté LES PETITS LOUPS (Angle de vue), il y a lieu de rembourser sa caution, soit 675 €, avant le vote du budget 2021, ce montant sera prévu au compte 165.

A l'unanimité, ce remboursement est accepté.

6 - SUCCESSION de M. Jacques DELOY (délibération n° 2021.03.26/06)

Monsieur DESVERNES indique que par testament olographe du 25 octobre 2019 Monsieur Jacques DELOY, natif de Darney, qui demeurait à Clefcy, et qui a vécu avec ses parents rue de la République durant de nombreuses années, lègue à la commune ses cinq garages situés rue de la Marcarerie, derrière l'église près de l'ancien lavoir.

Ceux-ci sont en bon état. Trois d'entre eux sont occupés, seul un locataire paie régulièrement son loyer (17 €/mois), les loyers des deux autres ne sont pas réglés depuis 2019.

Après consultation, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter ce legs.

7 – MISE EN PLACE D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS (délibération n° 2021.03.26/07)

Monsieur DESVERNES précise que les propositions de mettre en place un compte épargne temps ont été adressées à tous les conseillers. Ce dispositif est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

Les finalités sont régies par l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié.

Le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 11 mars 2021.

A l'unanimité, les Conseillers, approuvent de le mettre en place.

8 – TÉLÉTRAVAIL (délibération n° 2021.03.26/08)

Monsieur le Maire rappelle que chacun a été destinataire, des modalités de mise en œuvre du télétravail à l'égard de certains agents de la Fonction Publique Territoriale, suivant les textes de loi en vigueur.

Il précise que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Ce mode de travail a pour objectif de mieux articuler vie personnelle et professionnelle. Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

Le Comité Technique, dans sa séance du 11 mars 2021, a accepté cette proposition.

Après concertation, c'est à l'unanimité que le conseil valide cette nouvelle méthode de travail.

9 – CONVENTION CENTRE DE GESTION : dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (délibération n°2021.03.26/09)

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 il y a obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements existes dans la fonction publique.

Le Centre de Gestion propose de gérer ce dispositif par voie de convention.

Sa mission permettra de disposer :

- D'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impérial et indépendant et respectueux de la demande d'anonymat,
- D'une équipe d'experts,
- D'un accompagnement individualisé et personnalisé,

dans le respect de la réglementation.

Le tarif d'adhésion annuel est fixé en fonction de l'effectif de la collectivité, soit 150 € (10 à 30 agents).

A l'unanimité le conseil décide d'adhérer à ce dispositif auprès de Centre de Gestion.

10 – VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ

11 - BUDGETS : approbations des comptes de gestion

12 - BUDGETS : votes des comptes administratifs

13 - BUDGETS : affectations de résultats

N'ayant pas les documents nécessaires en notre possession, les 4 points ci-dessus sont ajournés.

14 - NOUVELLE CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS

HARETS (délibération n° 2021.03.26/14)

Une nouvelle campagne de stérilisation de chats va être programmée (environ une vingtaine) sur le site de la déchetterie et rue du Château pour un montant de 1 385,50 €. TTC

Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- bilan du don du sang du 12 mars 2021 : 48 donneurs dont 2 nouveaux ;
- option sur la parcelle n° 625 du lotissement l'hexagone par un couple mosellan ;
- date limite du vote des budgets 2021 le 15 avril ;
- incendie aux HLM rue du 8 mai : dégâts importants dans plusieurs logements ;
- prochaine réunion de la commission finances le 2 avril 2021 et vote des budgets lors du Conseil Municipal du 9 avril ;
- campagne des chenilles processionnaires : mise en place le 12 mars par "Teridéal" des nichoirs à mésanges au parc du château et à l'aire de pique nique route de Barcan. Les pièges à phéromones seront posés en juin : coût total de l'opération : 1 296 € TTC ;
- alarme pour le château : Sté Homiris : 44 € HT/mois ;
- travaux supplémentaires au château : Ets Houillon : uniformisation des clés et mobilier pour l'alcôve : 2900 € TTC ;
- le téléphone de la salle des fêtes n'ayant pas d'utilité, la résiliation de l'abonnement est en cours ;
- remerciements des Restos du Cœur pour l'installation d'une alarme anti-intrusion par la Sté Homiris ;
- jeudi 18 mars a eu lieu la vidéo conférence concernant le projet de classement du fronton du groupe scolaire : on attend les résultats ;
- travaux sur la toiture du logement de Mme Rodier à la MPT ; la rénovation d'une pièce est également prévue par l'entreprise Marulier ;
- demande de stationnement à la Barbeline pour un 2^{ème} véhicule appartenant à PEP88 ;
- le terrain du skate park est occupé par le club de basket d'Hennezel le samedi matin pour l'entraînement de la section "jeunes" ;

- point sur les réfugiés logés aux HLM : familles Afghanes : une présente depuis 2019, deux arrivées en juin et juillet 2020 soit au total 8 adultes, 5 adolescents de 13 à 15 ans et 1 enfant de 9 ans.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15

Darney, le 26 mars 2021
Le Maire
Y. DESVERNES

